

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL500

présenté par

M. de Mazières, M. Gaymard et Mme Péresse

ARTICLE 19 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'Etablissement public Paris-Saclay a été créé par la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris.

Son objet est le développement du pôle scientifique et technologique de rayonnement international du Plateau de Saclay.

Trois ans après la création, il convient de ne pas en modifier la gouvernance, au risque de ralentir la dynamique et les projets de cet établissement public, notamment :

- les arrivées des écoles Paris Centrale Paris, ENS Cachan, Mines Telecom, Agro Paris'Tech la faculté de Pharmacie de Paris-Sud, etc.

- la création de l'Université Paris-Saclay dont l'objectif est de réunir sous ce label, les meilleures formations universitaires et de recherche pour égaler les grandes universités mondiales qui sont aujourd'hui ses concurrentes dans la compétition mondiale du savoir et de la recherche,

- les implantations sur le plateau de Saclay et les centres d'activités périphérique comme Courtaboeuf de centres de recherches privés, de start-up dans les domaines de l'innovation de demain dans les domaines de la santé, des mobilités du futur, les technologies de la communication..., et de PME/PMI engagées dans le développement des applications issues de la recherche.

- la gouvernance croisée instituée depuis 2010 qui a établi un partenariat privilégié avec la Fondation de coopération scientifique Campus Paris-Saclay (FCS) qui regroupe les 21 établissements de recherche et d'enseignement supérieur présents sur le territoire de Paris-Saclay ou qui le rejoindront prochainement. La FCS porte le projet scientifique qui conduira à la création dès

2014 de l'université Paris-Saclay. L'Établissement public accompagne cette grande ambition en menant toutes les actions permettant de doter la future université Paris-Saclay d'un environnement à la hauteur de son excellence scientifique. L'EPPS siège au conseil d'administration de la FCS, la FCS à celui de l'EPPS.